

20 janvier 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE JANVIER

- 1. Signature de la charte portant sur l'expérimentation du télétravail pour les agents de REDON Agglomération**
- 2. Plan d'actions pluriannuel sur l'égalité femmes hommes**
- 3. Cession des lots n°2 & n°4 du parc d'activités du Verger à Saint-Perreux**
- 4. Convention de partenariat La Vélodyssée 2021-2024**
- 5. Aménagement connexe de la passerelle du Port de Plaisance**

1. Signature de la charte portant sur l'expérimentation du télétravail pour les agents de REDON Agglomération

A compter du 01/02/2021, REDON Agglomération lance la démarche expérimentale du télétravail.

Dans un contexte national marqué depuis le début de la crise sanitaire, l'organisation et les modes du travail se sont profondément transformés. De plus en plus d'agents ont aujourd'hui régulièrement recours au télétravail. De nombreuses équipes travaillent désormais simultanément en présentiel et à distance.

Le télétravail est un levier de transformation qui s'ancre dans une démarche d'amélioration continue, il permet d'atteindre de nouveaux objectifs partagés collectivement par les agents, l'encadrement et l'autorité territoriale. C'est une forme d'organisation du travail durable apportant des bénéfices sociaux, productifs et environnementaux.

2. Plan d'actions pluriannuel sur l'égalité femmes hommes

Les employeurs territoriaux doivent mettre en œuvre toutes les mesures de nature à garantir l'égalité salariale et l'égalité des droits dans le déroulement de la carrière des agents, quel que soit le statut de chacun, titulaire ou non titulaire.

De nouvelles obligations pèsent désormais sur les employeurs des 3 fonctions publiques, notamment en ce qui concerne l'obligation pour les collectivités locales et les EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer, un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ce plan doit comporter au moins des mesures visant à :

- Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- Garantir leur égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique,
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

3. Cession des lots n°2 & n°4 du parc d'activités du Verger à Saint-Perreux

REDON Agglomération gère 32 parcs d'activités économiques communautaire et en commercialise 9 permettant à des entreprises de s'implanter ou de poursuivre leur développement.

Les deux implantations sur le Parc de Saint-Perreux.

- L'entreprise JOSSET Menuiserie, composée de 5 salariés, est actuellement basée à Saint-Vincent-sur-Oust. Elle propose la fourniture et la pose de menuiseries, la fabrication et la pose de charpentes traditionnelles, des extensions d'habitation en ossature bois, la pose de terrasses et bardages en bois, et la pose de menuiseries intérieures, pour les professionnels et les particuliers.
Son développement à Saint-Perreux permettra l'embauche d'une personne à un poste administratif, la formation d'un apprenti, et le développement de l'activité sur les extensions en ossature bois.
- Une entreprise de transports qui souhaite consolider son activité.



Fiche_PA_Le
Verger_A5_RV.pdf

4. Convention de partenariat La Vélodyssée 2021-2024

REDON Agglomération est traversée par la Vélodyssée. Cet itinéraire de plus de 1200 km à vélo le long de l'Atlantique, a été créé en 2012.

La Vélodyssée, partie française de Atlantic Coast Route - EuroVelo 1, est une véloroute entre Roscoff et Hendaye, qui traverse la Bretagne et longe l'Atlantique jusqu'à la Côte basque, dont 70% du parcours se réalise sur des aménagements cyclables en site propre.

La Vélodyssée est un moteur de développement économique et touristique du territoire. Cet itinéraire cyclable s'appuie sur le Canal de Nantes à Brest, qui traverse notamment le site de l'Île aux Pies. Il connaît une progression continue de sa fréquentation depuis son ouverture. Ainsi, ce sont 64 500 passages qui sont comptabilisés à Saint-Vincent-sur-Oust (site Ile aux Pies), dont 34% piétons et 66% vélos, et 21 500 passages vélos à Guenrouët / Plessé. Ces chiffres sont en constante progression depuis 2016, avec respectivement + 16% et +12% de passages vélos.

La situation sanitaire que nous vivons actuellement a renforcé fortement l'utilisation du vélo, ainsi rien qu'en juillet et août 2020, ce sont 23 700 passages vélos qui ont été comptabilisés à Saint-Vincent-sur-Oust contre 19 600 passages en 2019, soit une progression de 21 %.

C'est pourquoi, REDON Agglomération souhaite intégrer le comité d'itinéraire de la Vélodyssée afin de contribuer à la dynamique de développement et bénéficier d'une visibilité sur les dispositifs de promotion de l'itinéraire.

5. Aménagement connexe de la passerelle du Port de Plaisance

❖ Un projet intégré au projet Confluences 2030

REDON Agglomération s'est inscrite dans une dynamique opérationnelle pendant toute la durée de la phase d'émergence et d'étude du projet Confluences 2030.

Ainsi, REDON Agglomération a déjà réalisé :

- Une augmentation substantielle des capacités du port de plaisance
- La rénovation de l'avant-port à la Croix des Marins avec la réalisation d'un ponton d'accueil visiteurs rendant ainsi notre port attractif en cœur de ville
- La construction d'une nouvelle base nautique labellisée pour accueillir des équipes internationales en préparation pour les Jeux Olympique
- L'acquisition et la déconstruction de la friche STEF en collaboration avec la Ville de Redon et l'Etablissement Public Foncier Régional de Bretagne

... et réalisera prochainement :

- Une étude sur le déploiement de l'ancien port de commerce afin d'augmenter le potentiel nautique de notre territoire
- Une nouvelle capitainerie
- Une passerelle piétonne permettant de passer du quai Surcouf au quai Jean Bart

Confluences 2030 est déjà une réalité pour REDON Agglomération dans l'objectif renforcer l'attractivité de notre centralité mais plus globalement de l'ensemble de notre territoire communautaire.

❖ Un projet favorisant les mobilités douces et durables

Un des objectifs fondamentaux du projet Confluences 2030 est de favoriser le développement de la marche à pieds et du vélo en cœur de ville :

- Pour une circulation apaisée et plus sécurisée
- Pour des déplacements moins émetteurs de gaz à effet de serre
- Pour favoriser la santé par l'exercice physique
- Pour tout simplement donner envie de flâner dans la ville

Ce qui fait la force et l'originalité de notre territoire, ses voies d'eau, sont également des sources de fragmentation de la ville. Les mobilités du quotidien s'appuient donc sur des ponts et passerelle.

Deux secteurs ont été repérés comme prioritaires dans le cadre de Confluences 2030 :

- La traversée de la Vilaine à la Digue : un projet de passerelle est à l'étude pour sécuriser la traversée des piétons et des vélos, d'autant qu'il s'agit d'un tronçon de la Vélodyssée 1, itinéraire cyclable du Cap Nord (Norvège) au Cap Saint-Vincent (Portugal)
- La traversée dans le bout du port de plaisance entre quai Surcouf et quai Jean Bart

Ce second projet au port de plaisance permet de proposer une boucle complète piéton/vélo autour du bassin et connecté à l'hyper-centre.

La passerelle a été pensée pour une diversité d'usages :

- Favoriser la pratique du vélo et de la marche à pied
- Permettre aux personnes à mobilité réduite de l'emprunter aisément
- S'intégrer dans l'environnement
- Répondre au trafic de bateaux (passerelle pivotante)

Cette passerelle s'inscrit donc dans un parcours global connecté au quai Surcouf et au quai Jean Bart. C'est pour cette raison que les espaces publics vont être intégralement repris pour assurer cette liaison :

- Entre la future capitainerie et la passerelle
- Entre la passerelle et le quai Jean Bart
- Entre la passerelle et les aménagements piétons et cyclables déjà existants sur le quai Surcouf

Le projet des abords est porté en co-maitrise d'ouvrage par REDON Agglomération et la Ville de Redon.

Le coût des travaux est estimé à 250.000 €.

La maitrise d'œuvre sera recrutée dans le cadre de l'accord-cadre signé avec l'équipe Grether qui a réalisé le plan guide de programmation Confluences 2030.

Deux dossiers de demandes de subventions sont en cours d'instruction :

- ➡ Contrat de Partenariat – Région Bretagne
- ➡ Action Cœur de Ville – Etat

Objectif : couverture des coûts à 80 %